

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DILT 19 Protocole de résiliation du bail relatif aux locaux de la « Tour Gamma » sise au 193-197 rue de Bercy 75012 PARIS au 31/12/2017.

M. Christophe GIRARD, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant de résiliation amiable du bail relatif aux locaux de la « Tour Gamma » sise au 193-197 rue de Bercy 75012 PARIS.

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant de résiliation amiable du bail relatif aux locaux de la « Tour Gamma » sise au 193-197 rue de Bercy 75012 PARIS.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO